

Aon Reed Stenhouse Inc.
1000 De la Gauchetière Ouest
24e étage
Montréal (Québec) H3B 4W5
tél. : 514-842-5000 téléc.: 514-842-3456

Objet :

Les activités à titre de stagiaire en vertu du programme d'études des universités

Détenteur**Aux entreprises qui reçoivent des stagiaires relativement à des programmes de Université de Montréal**

L'assurance décrite a été placée au nom de l'assuré désigné en vertu du(des) contrat(s) ci-dessous et est assujettie aux dispositions, conditions, exclusions et provisions dudit(desdits) contrat(s) et de tout avenant qui y est annexé.

Assuré

Université de Montréal
7077, avenue du Parc, 2e étage, Local 202, Montréal, Québec H3N 1X7

Garanties**Responsabilité civile générale**

Assureur :	Intact Assurance		
No de la police :	144-8079	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2024	Échéance :	31 mai 2025
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	2 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	25 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		2 000 000,00 \$

Responsabilité primaire des établissements d'enseignement (Primary Educator's Liability insurance)

Assureur :	Intact Assurances		
No de la police :	380-1929	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2024	Échéance :	31 mai 2025
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par sinistre	2 000 000,00 \$		
Limite par période d'assurance	2 000 000,00 \$		

Responsabilité civile complémentaire umbrella

Assureur :	Linx		
No de la police :	TBD	Certificat N°	019
Entrée en vigueur :	31 mai 2024	Échéance :	31 mai 2025
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	8 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	8 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		8 000 000,00 \$
	Préjudice imputable à la publicité et préjudice personnel		8 000 000,00 \$

LA PRÉSENTE ATTESTATION EST UN ÉNONCÉ DES GARANTIES EN VIGUEUR À LA DATE DE SON ÉMISSION. ELLE GARANTIT UNIQUEMENT L'ASSURÉ ET NE CONFÈRE AUCUN DROIT À TOUTE AUTRE PERSONNE.

Date : 31 mai 2024

Aon Reed Stenhouse Inc.

Signature

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS

OU, DANS LE CAS DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE,
UNE CLAUSE DE PAIEMENT PARTIEL DE LA PERTE